

SAINT-JEAN-D'ILLAC

Des lots à commercialiser

PARC TECHNOLOGIQUE Jean-Paul Calès, président de Cap Ingelec et coactionnaire de Parc Technologique, s'explique sur des travaux réalisés dans une zone dite humide

OLIVIER DELHOUMEAU
o.delhoumeau@sudouest.com

« Sud Ouest ». La mairie de Saint-Jean-d'illac et la société Rollin ont été entendues récemment par le Parquet, dans le cadre de travaux d'assèchement d'une zone humide réalisés sans récépissé de déclaration. Votre nom et celui de la société Parc Technologique sont cités par l'Onema (Office national de l'eau) parmi les auteurs des faits. Quelle est exactement votre responsabilité ?

Jean-Paul Calès. Retraçons l'histoire de Parc Technologique. En novembre 99, j'ai acheté un hectare de terrain pour y installer le siège de ma société Cap Ingelec. Décembre 99 : la tempête. Ma parcelle, plantée de pins de 50 ans, est complètement dévastée. Le nettoyage précède le lancement du chantier. Entre-temps, Galenix (dirigée par Jérôme Besse) s'implante à côté et un promoteur convoite le terrain situé à l'arrière. Mais il n'en fait rien. Pierre Favre, maire à l'époque, nous sollicite alors, M. Besse et moi-même. Ces 6 hectares nous intéressent en vue d'attirer d'autres sociétés de haute technologie. On achète.



Jean-Paul Calès espère l'arrivée prochaine de la fibre optique.

PHOTO O.D.

Mais les choses ne se sont pas déroulées comme prévu ?

Effectivement. À cause des dégâts de la tempête, la craste en bordure de propriété n'arrivait plus à évacuer l'eau. Le terrain était impénétrable. Parallèlement on nous demandait de décaler la route d'accès

le long de la craste, pour déboucher à hauteur de l'actuel supermarché Casino. Cela nous a valu un deuxième permis de lotir et deux années de retard. Devant la tournure des événements, j'ai alerté l'ancien maire, qui a ordonné des travaux afin de rétablir l'écou-

lement des eaux. Qui a saisi ensuite les services de l'État ? Je n'en sais rien. Mais une chose est sûre, le droit de commercialiser le Parc Technologique ne m'a jamais été retiré.

Avez-vous été entendu par le délégué du procureur de la République ?

Non. J'ai simplement été convoqué le 7 décembre 2007 à la gendarmerie de Saint-Jean. J'ai fait valoir que ce secteur n'était pas répertorié dans les zones humides à l'époque. Sinon, pourquoi m'aurait-on attribué un permis de lotir ? Il faut croire que mes explications ont porté.

Pourquoi le Parc Technologique est-il toujours vide ?

L'absence de fibre optique est très pénalisante quand on s'adresse aux sociétés de haute technologie. D'autant qu'on ne peut accueillir ici que du tertiaire. Gironde Numérique doit équiper prochainement le collège de Saint-Jean-d'illac. Espérons que le syndicat mixte aura la bonne idée d'installer un T de dérivation pour desservir nos entreprises. Car au niveau des tarifs, avec 45 euros du mètre carré, nous sommes dans la moyenne.